

Le Président de la MRAe Grand Est

Metz, le 14 septembre 2022

Réf : 2022AGE56

PJ: Avis de la MRAe Grand Est

Dossier suivi par : secrétariat de la MRAe Grand Est

Tél : +33 (0)3 72 40 84 30 (accueil téléphonique de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi)

Courriel : [mrae-grand-est.migt-](mailto:mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr)

metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Madame la Présidente de la communauté
de communes de l'Aire à l'Argonne
Maison des Services
42 rue de Berne
55250 BEAUSITE

contact@cc-aireargonne.fr
direction@cc-aireargonne.fr

Madame la Présidente,

Vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est (MRAe Grand Est) le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Seuil-d'Argonne emportée par déclaration de projet pour la construction d'une maison de santé. Il vous a été notifié la date du 18 juillet 2022 comme date de réception d'un dossier complet.

Vous trouverez sous ce pli l'avis en question.

Je précise qu'il s'agit d'un avis simple qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale que vous avez réalisée, dans le rapport de présentation du dossier, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Vous aurez la possibilité de rédiger un mémoire en réponse aux conclusions de cet avis, que vous pourrez insérer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous informe que cet avis est mis à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r83.html>

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale
d'autorité environnementale,

Jean-Philippe MORETAU

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est